

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE D'ASSURANCE SALIM**

La société CARTE VIE qui détenait directement et de concert 259 866 actions représentant 9,77% des actions et des droits de vote de la société ASSURANCES SALIM, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 octobre 2011, le seuil des 10% des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 6 634 actions et droits de vote, représentant 0,24% du capital.

Avant ce franchissement de seuil, la société CARTE VIE détenait dans la société ASSURANCES SALIM :

- Directement 74 598 actions représentant 2,80% du capital ;
- De concert avec la société ASSURANCE CARTE 185 268 actions représentant 6,97% du capital.

La société CARTE VIE a déclaré comme objectifs de maintenir sa participation sur le long terme, sauf survenance d'évènements exceptionnels au niveau du marché.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par MAC SA, intermédiaire en Bourse, le 17 octobre 2011.